

Dijon, 22 janvier 1901.

Un mot seulement ce soir, mon cher
ami, pour vous dire, dès à présent,
de ne compter aucunement sur moi la
semaine prochaine. Toute mon exercice
absolument quotidien jusqu'à Pâques, je
ne puis songer à m'absenter en dehors
de tout congé. D'ailleurs à quel résultat
positif et tangible pourrait aboutir un voyage

de ma part à Paris? Fanclement, j'en le vois pas,
j'attends l'arrivée (inévitable sans doute) de la
garnie de la Revue de l'Enseignement, pour, si
mon discours n'y est pas visé, demander l'ajour-
nement de sa publication. C'est tout ce que j'
vois à faire pour l'instant. Quant à la Société d'études
juridiques, j'ai rien de nouveau à proposer et me
tiens toujours sur nos anciennes positions, que j'ense-
igne compromise. Enfin, pour le Code allemand, on ne
fera rien d'utile tant qu'on ne vouchera pas arrêter
après discussion, un plan rationnel d'élaboration. Les
dispositions que j'ai remarquées à ce sujet chez M. Baron,
en juillet dernier, ne m'autorisent pas à penser que
la Société sait plus d'en venir là. — Au surplus, à qui
diable tout ce est que j'en puis m'absenter maintenant

Pensez-moi donc, notamment à la Société d'études
juridiques et avec mes remerciements pour votre offre de
cordiale hospitalité, agréer toute mon amitié.

J. GOMY

7
111



Monsieur Raymond Salles
Professeur à la Faculté de Droit,
10 bis rue du Pré-aux-clères,

Paris

31 01
BIBLIOTHEQUE

JAN 31